

Le 18 février 2014 à 18 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Sylvie Lopez, Danièle Vergonnier suppléante de Monsieur Jean-François Galliard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Éric Bula, René Bru, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Grimal, Jean-Claude Fontanier, Henri Malaval, Fernand Nicolau, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel,

Membres absents ou excusés : Madame Simone Anglade, Messieurs André At, Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Stéphane Alleguede, Éric Flores, directeur départemental, Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Alain Garibal, Benoît Tomczak

Membres absents ou excusés : Monsieur Michel Galtier

Membre de droit : Madame le Préfet représentée par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 5 février 2014.

3 - BUDGET PRIMITIF 2014

Vu le rapport n° 4.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- vote le budget primitif 2014 :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **17 422 562,82 €**,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **9 619 669,36 €**,
 - en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

- autorise le président à lancer les marchés afférents :
 - à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
 - aux immobilisations incorporelles (logiciels),
 - aux autres immobilisations corporelles.

■ modifie l'autorisation de programme relative à la modernisation du système de traitement de l'alerte, tel que présenté dans le tableau annexé à la présente.

■ autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, du fonds d'aide à l'investissement, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le

27 FEV. 2014

Le Président,

Jean-Claude Anglars



Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron

Etat de création et de suivi des autorisations de programmes et des crédits de paiements

Dépenses

Autorisation de programme		Crédits de paiements (CP)					
Intitulé	Année et étape budgétaire	Montant	Années	Crédits votés ou prévisionnels	Crédits engagés	Disponible	Reste à financer
Modernisation du système de traitement de l'alerte	BP 2009	2 500 000,00	2009	300 000,00	5 980,00	294 020,00	2 494 020,00
			2010	294 020,00	637,00	293 383,00	2 493 383,00
			2011	607 963,00	417 949,45	190 013,55	2 075 433,55
			2012	1 529 637,00	1 251 109,02	278 527,98	824 324,53
			2013	594 549,53	246 185,87	348 363,66	578 138,66
			2014	349 522,00			
Total		2 500 000,00		1 921 861,34			

Recettes

Autorisation de programme		Crédits de paiements (CP)					
Intitulé	Année et étape budgétaire	Montant	Années	Crédits votés ou prévisionnels	Crédits engagés	Disponible	Reste à financer
Modernisation du système de traitement de l'alerte	BP 2009	2 500 000,00	2009	300 000,00	0,00	300 000,00	2 500 000,00
			2010	294 020,00	133 818,00	160 202,00	2 366 182,00
			2011	607 963,00	424 977,20	182 985,80	1 941 204,80
			2012	1 332 597,00	1 241 576,72	91 020,28	699 628,08
			2013	469 853,08	386 843,00	83 010,08	312 785,08
			2014	83 010,08			
Total		2 500 000,00		2 187 214,92			

